

(Conservée le conservatoire)

BULLETIN

592
93

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MIDI DE LA FRANCE

Gloriae Majorum.

SÉRIE IN-8° N° 11.

Séances du 29 novembre 1892 au 28 mars 1893 inclus.

TOULOUSE

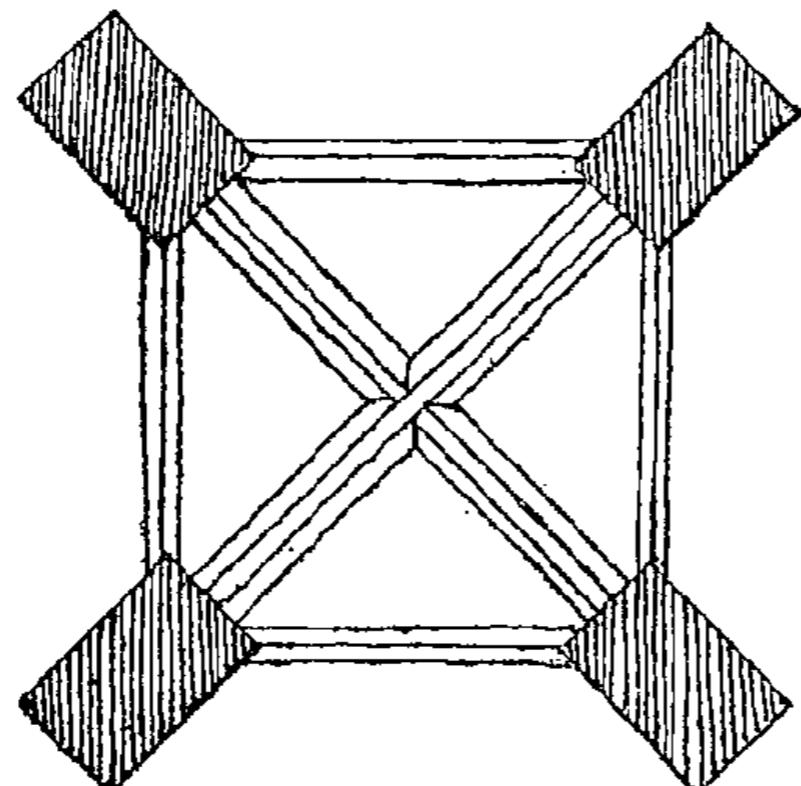
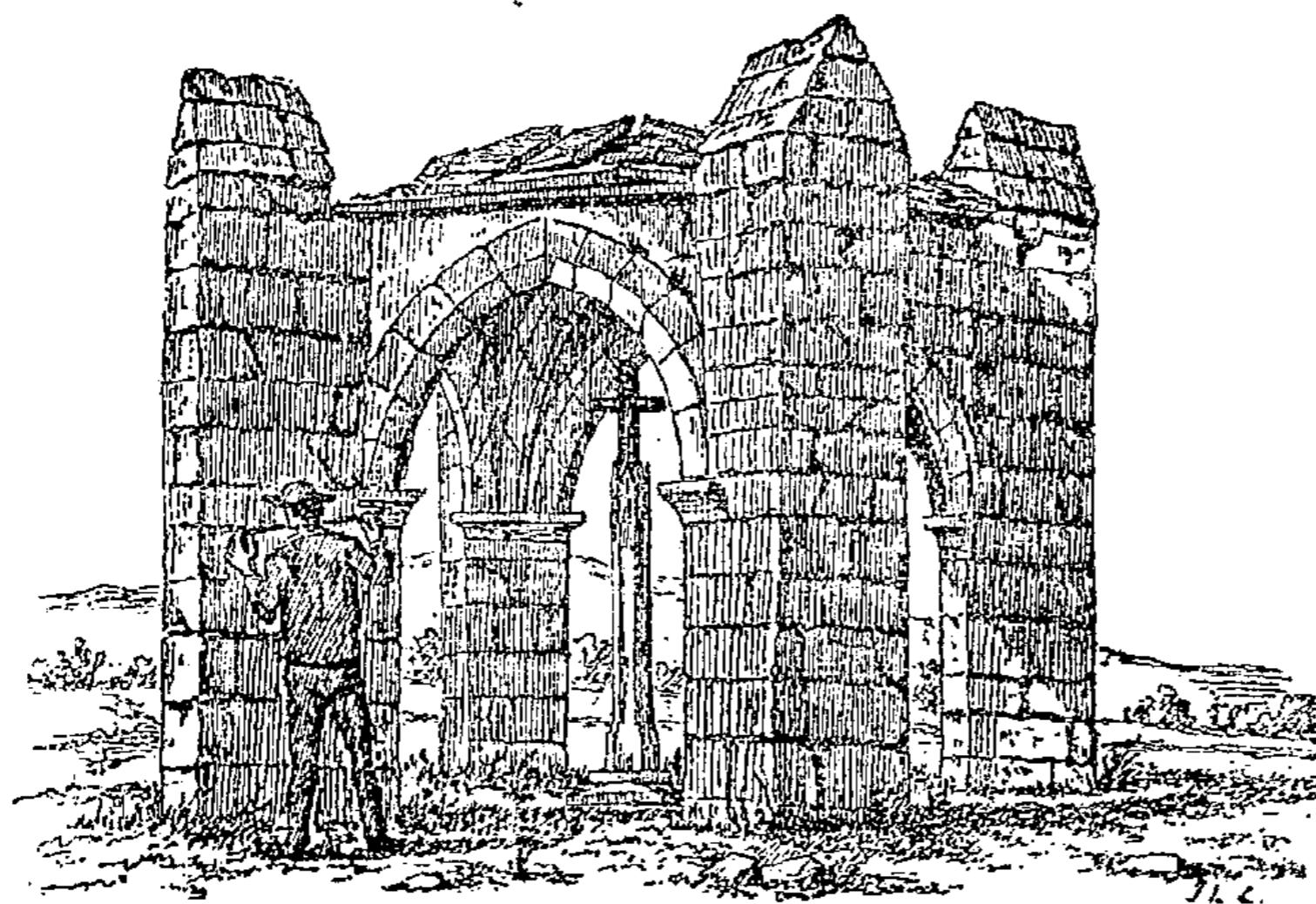
PAUL ÉDOUARD-PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DES TOURNEURS, 45

—
1893

Séance du 28 février 1893.

Présidence de M. DE LAHONDÈS.

M. DE LAHONDÈS présente le dessin et le plan au centième d'un petit édifice situé sur les bords de l'Aude, à dix minutes en aval du village de Pieusse, arrondissement et canton de Limoux. Il est construit avec autant d'élégance que de solidité, et il a résisté aux morsures de quatre siècles environ, bien qu'il soit isolé, ouvert, exposé à toutes les intempéries comme aux outrages des passants. C'est un oratoire où la paroisse se rend encore l'un des jours des Rogations et le dimanche après la fête de l'Invention de la Croix.



Les voûtes sont appareillées avec soin et leurs nervures sont profilées avec la netteté que favorise la belle pierre du pays. Elles sont couvertes de larges dalles qui pouvaient se maintenir longtemps et ne nécessitaient pas des

réparations constantes comme l'ardoise ou la tuile. L'ancienne croix disparue a été remplacée par une croix retirée du cimetière datée de 1652.

Les petits monuments de ce genre deviennent rares. Ils rappelaient, le plus souvent, un événement considéré comme miraculeux ou un pieux souvenir, comme l'élégant édicule du quinzième siècle assez semblable à celui de Pieusse, élevé sur les bords du Rhône, près de Beaucaire, pour abriter une croix érigée sur une des stations du corps de saint Louis, lorsque son fils Philippe le Hardi le ramenait de Tunis à Saint-Denis. On ne connaît pas l'origine de l'oratoire de Pieusse.

Le village de Pieusse a conservé de nombreux fragments de la ceinture de remparts qui l'entourait, ainsi que tous les villages construits sur les bords de l'Aude exposés aux incursions des Catalans; une assez belle église avec une abside à cinq pans, éclairée par des fenêtres à meneaux; quelques constructions en pierres d'assises, dont l'une ajourée par des fenêtres aux cintres géminés, est un débris du château des archevêques de Narbonne reconstruit en partie vers le milieu du quatorzième siècle.

Pieusse, *Pincianum*, était en effet une seigneurie du riche archevêché de Narbonne, et l'archevêque y possédait la haute, moyenne et basse justice avec les droits féodaux habituels (1).

Un inventaire des biens de l'archevêque fut dressé par les ordres de Pierre de la Jugie (1347-1375), dont on voit le superbe tombeau à la cathédrale de Saint-Just, dépouillé de l'effigie perdue du prélat et de quelques fragments intacts de statuettes d'évêques sous d'élégantes ogives, ainsi que du dais de la statue, conservés au Musée de Toulouse.

M. DELORME fait passer sous les yeux de ses collègues une médaille en argent coulée au siècle dernier. Elle représente, au droit, un *Rhinocéros*; au-dessus, le soleil percant des nuages. En exergue, la date : 1748.

Sur l'autre face, en douze lignes, une légende en allemand occupant tout le champ et dont voici la traduction :

« *Ce Rhinocéros a été apporté en Europe
en 1741, par le capitaine Davilmout,
de la mer de Bengale; et, en 1747 quand
il avait 8 ans 1/2, il était long de 12 pieds
et gros de 12...., haut de 5 pieds 7 pouces
et mangeait par jour 60 livres de foin,
20 livres de pain et buvait 14 seaux d'eau.* »

Il existe plusieurs variétés de cette médaille, devenue très rare aujour-

(1) *Livre vert de l'archevêché de Narbonne*, publié par M. Paul Laurent. Paris, Picard, 1886.

d'hui, et notamment un exemplaire en étain où le millésime de 1749 est accompagné du nom de la ville de Strasbourg.

Les exhibitions de Rhinocéros, en Europe, furent, au dix-huitième siècle, de véritables événements, ce qui explique qu'on ait tenu à en garder le souvenir, au moyen d'un monument numismatique, qui était vendu à la porte de la baraque où l'on montrait ce curieux pachyderme.

D'après un article du docteur Louis Marchand, publié dans le *Magasin pittoresque* (année 1884), celui qu'on fit voir en 1749, à la foire Saint-Germain, passionna tellement les Parisiens, qu'en cette année la mode fut toute au Rhinocéros.

En outre de la médaille reproduisant l'animal exhibé, on vendait une estampe que le Dr Marchand possède et dont voici la description :

Sur la marge supérieure, on lit :

« Véritable Rhinocéros vivant que l'on voit à la foire de Saint-Germain. »

Au premier plan de l'image, le Rhinocéros. Au deuxième plan, à droite : Combat d'un Rhinocéros contre un éléphant; à gauche, dans un port, le vaisseau qui doit amener en Europe l'animal prodigieux.

Au centre de la marge inférieure, le portrait du capitaine Douwemont, commandant du navire; et, de chaque côté du portrait, une notice sur l'animal ou monstre (*sic*).

« A Paris, chez Charpentier, Rue Saint-Jacques, au Coq, avec permission et privilège du Roy. »

Une note manuscrite qui se trouve au-dessous de cette légende, est ainsi conçue :

« Cet animal arriva à Dijon le douzième may 1749, et je fus le voir avec ma famille, le vendredi après la pentecôte, 23^e may de la même année; il était logé au faux-bourg Saint-Nicolas. »

Pour en revenir à la médaille, l'exemplaire en argent que nous possédons a été trouvé en Suisse, mais il nous serait bien difficile de savoir en quel lieu il a été coulé; comme on l'a vu plus haut, on sait qu'une variété porte « *Strasbourg* » avec la date de 1749.

Une mention qui figure dans les registres des procès-verbaux du Conseil de ville conservés aux archives de Strasbourg, quoique étant muette sur la médaille, paraît, au moins, se rapporter à la production, dans cette ville, du monstrueux animal qu'elle reproduit.

Dans la séance du 23 juin 1749, il est rapporté devant le Conseil :

« Que les nommés Joseph Manfredy, natif du Piémont, et Durand Béranger, originaire du Dauphiné, soumettent une très humble supplique dans le but d'obtenir la gracieuse concession de pouvoir produire devant le public, durant la foire de la Saint-Jean, les animaux rares qu'ils possèdent et conduisent à leur suite. »

Cette requête est accordée par le Conseil, à la condition : « que les mem-

» bres de la Commission régleraient en temps et lieu la question pécuniaire » de la concession, sans perdre de vue les intérêts de l'Hospice des enfants » trouvés. »

Comme d'après la note manuscrite qu'on voit sur l'estampe conservée par le Dr Marchand, le Rhinocéros célébré par la médaille qui nous occupe était montré à Dijon dans le courant du mois de mai, sa production à Strasbourg en juin de la même année doit, toute réserve strictement gardée, pour le moins paraître très possible.

Ce fameux Rhinocéros fut-il jamais amené à Toulouse ? Nous pouvons affirmer que non, car le Dr Marchand nous apprend que quelque temps après son exhibition dans quelques villes du nord ou de l'est, cet animal, qu'on voulait conduire en Italie, se jeta dans la mer, où il se noya. Mais si nos pères du siècle dernier ne purent admirer, dans nos murs, le Rhinocéros en question, il ne faut pas croire qu'ils furent absolument privés de la vue d'animaux extraordinaires. Une ordonnance de messieurs les Capitouls, du neuvième juin , mil sept cent soixante et dix-neuf, nous donne la preuve du contraire. Voici ce curieux document qui condamne un certain Padouani à aumôner la somme de cinquante livres en faveur des hôpitaux de Toulouse, et à vider la ville dans le délai de quatre jours, pour avoir trompé le public en faisant voir un faux zèbre :

« Nous, Capitouls gouverneurs de la ville de Toulouse, chefs des nobles, juges es causes civiles, criminelles de la police et voirie en la dite ville et gardiage d'icelle, au premier de nos huissiers, sergent ou autre sur ce requis, a été rendue ce jourd'hui l'ordonnance dont la teneur suit :

» Entre le Procureur du Roi de la ville , demandeur à suite de procès-verbal dressé par M. Joulia, capitoul, le jour d'hier, contre le Sr Padouani, commerçant en animaux étrangers, se disant pourvoiteur pour la ménagerie de Versailles, pour cas de surprise et tromperie pratiquée par le dit Padouani envers le public d'une part; et le dit Padouani intimé ouï et deffendeur d'autre part :

» Nous Capitouls, etc....

» Avons condamné et condamnons le dit Padouani à aumôner la somme de cinquante livres en faveur de l'hôtel-Dieu Saint-Jacques et de l'hôpital général de la Grave de cette ville, au paiement de la quelle somme il sera contraint par toutes voies et par corps; comme aussi ordonnons que l'âne dont il s'agit au susdit procès-verbal, et que ledit Padouani a avoué avoir travesti en zèbre par une robe peinte et rayée de rubans noirs et blancs, sera lavé avec lessive de *therbantine* ou autres drogues pour être rendu à sa véritable couleur, et ce par des personnes préposées à la diligence du Sr Ramond, capitaine au fait de la santé, et aux frais dudit Padouani, payables avec la même contrainte que dessus. Faisons, en outre, très-expresse défense au dit Padouani , et sous peine corporelle , d'exposer l'animal en

question à la vue du public sous aucun déguisement; lui enjoignons au surplus de se retirer de la présente ville et banlieue dans le délai de quatre jours."

M. le comte DE MONSABERT signale à l'attention de la Société une publication que commence, dans le *Bulletin du Bibliophile*, M. Claudin, sous le titre de : *Les enlumineurs, relieurs, libraires et imprimeurs de Toulouse au quinzième et au seizième siècle, de 1473 à 1530.*

M. de Monsabert analyse les deux articles déjà parus et qui permettent déjà de considérer ce travail comme devant être de beaucoup le plus important, le plus complet et surtout le plus sérieusement documenté des ouvrages publiés jusqu'ici sur le même sujet; toutes les pièces sur lesquelles s'appuie M. Claudin, et qu'il publie d'ailleurs avec une savante annotation, sont extraites de nos archives, et en particulier des registres de la taille, conservés aux Archives municipales.

Séance du 7 mars 1893.

Présidence de M. DE LAHONDÈS.

M. LE PRÉSIDENT, en ouvrant la séance, exprime les regrets que fait éprouver à la Société la mort de M. Mazzoli, l'un de ses membres honoraires. M. Mazzoli avait été membre résidant pendant plusieurs années et trésorier. Il était surtout numismate, mais il possédait des connaissances précises sur les diverses branches de l'art ancien, et particulièrement sur l'orfèvrerie et l'émaillerie. Il avait réuni des collections précieuses de monnaies, d'objets d'art, de meubles, de livres, choisis avec un goût éclairé, et aussi des dessins nombreux, représentant des vues de Toulouse, parmi lesquels ceux de Soulié sont surtout précieux. Artiste lui-même, M. Mazzoli avait publié un remarquable volume de dessins vivants et pittoresques du vieux Toulouse, dont le texte fut écrit par quelques-uns des membres de la Société. Son caractère aimable, son esprit piquant et enjoué, la bienveillance avec laquelle il ouvrait ses collections à la curiosité et aux recherches de ses collègues, font sentir vivement le vide qu'il laisse au milieu d'eux.

M. le Président prie M. Lapierre de présenter, à l'une des prochaines séances, l'éloge de M. Mazzoli.

M. le baron DÉSAZARS entretient la Société de la querelle des capitouls et de l'Académie des Jeux Floraux au sujet de la statue de Clémence Isaure, d'après des pièces de procédure qu'il a retrouvées et remontant à 1774 et 1775.